

M. le Président. - La parole est à M. Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je constate avec plaisir que nous sommes tout à fait sur la même longueur d'ondes par rapport à cette problématique qui est évidemment très embarrassante.

Quand vous dites qu'il y a toujours une possibilité de recours via la justice, quel est le citoyen qui va aller s'embarquer dans ce genre de procédure, lourde, coûteuse ? C'est vraiment au niveau du collège communal qu'il faut pouvoir disposer d'un outil permettant de sanctionner le conseiller communal qui veut faire du show auprès de la population et de son électorat, surtout en cette zone de turbulence que nous commençons à traverser.

Il faut donner au collège communal les outils pour pouvoir réagir par rapport à ces comportements. Comme vous le dites souvent, ce sont les donneurs de leçons qui s'empresent d'avoir ces comportements plus que condamnables.

QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA POLITIQUE DES VILLES DE WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la politique des villes de Wallonie ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, en guise d'introduction, je vais citer une nouvelle fois quelques chiffres de la politique fédérale des grandes villes, en tous cas, les 18 millions qui parviennent aux cinq communes wallonnes que sont Charleroi, Liège, La Louvière, Seraing, Mons, pour dire, *in concreto*, c'est cela la politique des grandes villes. C'est le PFGV en 2011, ce sont 280 ETP en 2007 – là, j'avais le rapport de la Cour des comptes.

J'ai eu l'occasion d'en débattre avec vous plusieurs fois, de la politique fédérale des grandes villes. Les réformes institutionnelles sont là, qu'est ce que cela va devenir ? Que va devenir cette enveloppe ? Je pense qu'il y a un accord pour dire que le montant sera transféré.

Je m'inquiète de savoir ce que l'on va en faire ? Est-ce qu'on va augmenter ce montant ? À quoi va-t-on l'allouer exactement par rapport à ce qu'était la politique fédérale des grandes villes ? Je pense que si la compétence nous revient, il y a matière à la revoir, à l'améliorer. On peut être ambitieux et positif.

Il y a plusieurs bourgmestres de grandes villes, et je prends notamment le mien, M. Demeyer, que vous connaissez bien, qui s'est prononcé très explicitement dans la presse en disant : « La Wallonie ne tient pas assez compte de la spécificité de ses grandes villes ». Il faut quand même savoir que plus de 97% de notre population habitent dans des grands centres urbanisés. Ce n'est un secret pour personne, c'est un fait, Charleroi, Liège sont des grosses entités urbaines.

Il reste toutes les autres villes, des villes moyennes, des villes plus petites, mais en attendant, il y a une spécificité de zones densément peuplées comme celles-là et donc, une politique des villes à mener. Je ne suis pas mécontente d'intervenir maintenant, après le débat qu'on a pu avoir ce matin.

Le bassin de ville, vous l'avez d'ailleurs bien intitulé vous-même, il y a six mois dans votre colloque, en élargissant le propos, en disant : « On peut considérer comme bassin de ville, un bassin de vie ». Quelque part, on est là à la croisée des chemins. Quelle est cette structure intermédiaire entre la région et l'entité communale qui va pouvoir résoudre les problèmes qu'on doit affronter avec les spécificités plus au moins urbaines et rurales ? Je me dis que c'est peut-être l'occasion d'avoir une spécificité wallonne qui nous est propre et peut-être que la politique des villes n'est pas si éloignée que cela de la politique des territoires.

Je pense que vous posiez déjà un jalon dans ce sens là, en disant : « Bassin de vie, bassin de ville ».

Je m'inquiète, tous les six mois, des suites qui ont été réservées au colloque qui initiait toute une série de réflexions sur ce thème.

Quel est le rôle que vous entendez donner, justement, à ces bassins de vie, ces bassins de villes ?

matière ? Et évidemment, comme j'imagine que vous en êtes bien informé, c'est en lien avec l'important débat sur le transfert des compétences de l'État fédéral, quel futur sera-t-il donné à la PFGV ? Si vous pouviez m'éclairer, je l'attends, je me demande quand on va avoir des balises ? Quand va-t-on savoir exactement où l'on va ? Comment le cadre de cette politique va-t-il évoluer ? Nous, en que tant Région wallonne, va-t-on changer nos objectifs ? Le financement va-t-il être revu à la hausse ? Va-t-on ajouter quelque chose ? Cela sera-t-il cohérent avec les autres bassins de vie et si oui, comment ? J'ai envie de le savoir, Monsieur le Ministre !

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame Cremasco, quelle envie subite !

Mme Cremasco (Ecolo). - Subite, je ne suis pas d'accord, c'est la « je ne sais » quantième fois que j'aborde ce sujet en commission. Tous les six mois, je ne vais pas vous ennuyer plus que de raison.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Une première considération liminaire, j'entends bien les bourgmestres des grandes villes, dont mon ami Willy Demeyer se fait l'écho, qui insistent sur la prise en compte de la spécificité des grandes villes dans leur financement.

Je lui réponds que ce besoin est déjà largement pris en compte dans le Fonds des communes. En tout cas, et je ne me positionne pas sur le sujet, si j'écoute les bourgmestres des autres types de communes qui me font exactement le reproche inverse !

Là, à un moment donné, il faut que nous puissions être cohérents. Ce qui pose le problème du financement, vous avez raison. Et donc, la solution ne consistera pas à prendre dans la poche de Pierre pour donner à Jean ou Paul pour donner à Pierre.

On le sent bien, il y a une problématique de financement pour la mise en œuvre d'une politique de la ville et je compte sur vous, sur votre groupe notamment pour m'aider lors des discussions d'ajustement, des discussions de budget pour dégager des moyens financiers pour réellement développer une politique de la ville en Wallonie. Je pense, sincèrement, que c'est une nécessité. Là, nous partageons l'analyse.

Le colloque « Bassin de ville, Bassin de vie » a permis, comme vous le rappeliez, d'initier toute une série de réflexions sur le thème de la politique de la ville.

Pour rappel, les thématiques suivantes ont été abordées par six ateliers sur base de documents de travail élaborés en amont par les administrations du SPW :

- l'approche transversale et intégrée comme caractéristique fondamentale de la politique de la ville ;
- la ville rayonnante et attractive, moteur de développement - économique, touristique, culturel, et cætera ;
- la dimension sociale et collective de la politique de la ville : cohésion sociale et participation ;
- les sources de financement et moyens d'action ;
- la ville comme cadre et lieu de vie ;
- la ville et la mobilité.

Ces documents de travail, largement débattus, ont fait l'objet d'une mise en ligne avant le colloque sur le site de la DGO4 du SPW sous l'onglet « Politique de la Ville ». Ces notes de cadrage, au contenu fourni, ont été complétées dans un deuxième temps par la plupart des différentes interventions faites en séance plénière et des présentations diaporama qui ont servi de base aux discussions en ateliers.

J'ai également reçu récemment la retranscription des autres interventions et les rapports des différents ateliers que je viens d'évoquer.

Ces documents, qui constitueront les actes du colloque, sont en cours de relecture au sein de mon cabinet. Une fois validés par le groupe de travail plénier - parce que ce n'est pas que le politique ni mon cabinet qui doivent intervenir en la matière - qui a été associé à la préparation du colloque, les différents ministres du Gouvernement wallon et les administrations du SPW devront valider évidemment les conclusions du colloque. Vous aurez remarqué, je suppose, que chacun a sa part de responsabilité, je ne suis jamais que le centralisateur de cette politique, je pense que c'est important à dire. Un certain nombre de validations doit se faire dans les meilleurs délais ; il y aura une mise en ligne et ensuite, une publication des actes du colloque.

Je pense que cela donnera le point de départ de la politique de la ville, à mon sens.

Deux grands constats peuvent déjà être tirés en la matière. Je vais me permettre de les faire devant vous, en primeur, si vous le permettez, mais je pense que nous partageons l'analyse.

Premièrement, les actes du colloque semblent conclure à la nécessité d'une coopération horizontale entre les pôles urbains et leur *hinterland*. Cela devrait satisfaire notamment le bourgmestre de Liège et vous-même. C'est le bassin de vie qui devrait délimiter les contours d'un bassin de villes pertinent. Il faudrait donc envisager la question du territoire pertinent non pas sur base de simples limites administratives et géographiques, mais sur base de projets. Je pense que c'est ce que vous évoquiez ce matin, si j'ai bien entendu.

Deuxièmement, second constat, c'est qu'il est tout aussi important de mettre en œuvre une coopération verticale entre les différents niveaux de pouvoir. Le financement ne peut pas être uniquement horizontal, il peut aussi être vertical dans une politique qui est, par nature, transversale et donc c'est un deuxième défi. Le professeur Behrendt a évoqué ce matin dans son analyse la difficulté de mettre en œuvre un processus de financement horizontal puisque nous sommes confrontés à l'autonomie communale. J'ajouterai qu'il est, par nature, difficile de mettre en place un financement vertical puisque cette politique touche différents ministres. L'enjeu et le défi sont donc de taille.

Ces constats sont maintenant posés ou vont l'être à la publication des actes du colloque, cela représente une base de travail. Le chantier est, convenons-en, au stade des fondations et le lien, vous l'avez fait vous-même, est facile à faire avec toute l'organisation de la supracommunalité et des bassins de vie qui nous occupaient ce matin.

Concernant la politique des grandes villes, un groupe de travail interministériel est maintenant en place pour réfléchir parallèlement à l'étude Behrendt et à ce que doivent devenir les provinces. Nous sommes bien conscients que tout cela, c'est le même dossier. Il n'est séquencé que pour faciliter le travail, sinon on créerait un mammoth et on n'avancerait sur rien, d'où la complexité. Mais enfin, c'est en cours.

Concernant la politique des grandes villes, l'accord entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux a été prolongé jusqu'au 30 juin de cette année : bonne nouvelle !

À ce stade, je ne suis malheureusement pas en mesure de vous en dire plus. Lorsque nous serons fixés sur les modalités du transfert, et beaucoup de discussions sont en cours actuellement entre les différents niveaux de pouvoirs, et que je disposerai des éléments et notamment des moyens qui suivront cette politique, je pourrai dès lors vous informer plus pleinement dans ce domaine.

J'espère, chère collègue, avoir répondu pleinement à vos interrogations.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Pleinement, oui et non. Il y a des points où je vous rejoins complètement et il y en a d'autres où je vous avoue que non.

Je vais les passer rapidement en revue.

Pour le financement des villes, quand vous dites que vous attendez notamment le soutien de mon groupe politique, vous pouvez l'avoir, seulement ce n'est pas un blanc-seing. Pour faire quoi ? Moi, je déteste l'approche qui consiste à dire : « On finance d'abord, on voit les projets après ». J'aimerais bien savoir...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vais vous interrompre car le débat est intéressant, on est en train de le mettre en œuvre, mais si j'avais déjà une enveloppe budgétaire, je saurais plus facilement jusqu'à quel niveau je peux aller dans une réflexion plus poussée, parce que cela dépendra évidemment des moyens qui seront à ma disposition. Si on ne l'a pas, c'est difficile.

Mme Cremasco (Ecolo). - C'est un peu la poule et l'œuf !

D'un autre côté, que veut-on faire réellement, quels sont les problèmes spécifiques urbains ?

Je pense qu'il y a matière à discuter. Vous avez parlé des notes qui avaient alimenté le colloque, et cætera, de revalidation. Il y a matière à établir des spécificités, comme il y a des spécificités rurales, je ne suis pas en train de cloisonner comme cela les uns et les autres et donc, il faut un refinancement oui, mais pour faire quoi ? Et pour faire quoi s'il y a des spécificités urbaines ?

J'ai envie de revenir devant vous puisque, comme vous le dites, vous coordonnez. Vous avez raison de dire que c'est plus transversal que vous ; heureusement que vous n'avez pas tout le dossier de la politique de la ville et des bassins de vie. Mais d'un autre côté, vous coordonnez et donc, très bien, je vous rejoins complètement justement.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je vous appellerai simplement « Superman ».

Vous coordonnez cela. Le financement : « Oui ! » un blanc-seing : « Non ! ». Nous avons besoin de savoir quelles sont les notions sous-jacentes, quels vont être les critères de distribution, quels vont être les critères d'attribution, selon quoi et sur quelles bases. Quelle méthodologie va-t-on appliquer ? C'est un peu la poule et l'œuf. Vous me dites : « Oui, mais si je n'ai pas de financement... » et moi je vous dis : « On ne va pas vous donner un blanc-seing non plus si on ne sait pas sur base de quoi ce financement va être réparti ».

Sur les notes de cadrage, je suis tout à fait d'accord avec vous. J'aurais voulu savoir pour quand vous pronostiquiez la validation, parce que cela fait déjà six mois, les notes ont tourné. Au niveau de l'administration, je crois savoir que tout le monde a pu émettre son avis.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je peux vous répondre, puisque vous me posez la question, en toute transparence. Je pense que c'est le processus de validation qui prendra le plus de temps, c'est interne au gouvernement ; pour les autres, cela ira relativement rapidement et là, vous me posez une question à laquelle je ne peux pas répondre, mais je peux vous dire la difficulté, par contre, je la pointe bien !

Mme Cremasco (Ecolo). - Que le gouvernement s'inspire bien de toutes ces sources qui convergent et vous pourrez leur dire qu'on peut être d'accord sur un certain nombre de points. Cela peut faciliter la validation très certainement.

Vous me l'annoncez en primeur, cette conclusion de la coopération horizontale de la ville et de son *hinterland*. Je pense vraiment que vous avez raison et que ce n'est pas idiot de réfléchir à une politique des villes qui soit une politique de territoires en Wallonie et qui soit très différente de l'approche de la Flandre ou de l'approche des politiques des villes en général.

Soyons créatifs, on est à la croisée des chemins. Vous êtes contraint de revoir et d'avoir à la fois cette structure « intermédiaire » des bassins de vie et à la fois la politique des villes à coordonner. Peut-être que l'un, c'est l'autre. Vous êtes assez attaché à ne pas discriminer trop positivement l'un par rapport à l'autre – vous êtes attaché aussi bien à l'un qu'à l'autre, peut-être plus au monde rural ou semi-rural, mais voilà, vous vous faites bien au monde des villes – et peut-être que la solution peut être commune. Elle n'est peut-être pas si éloignée que cela, si ce n'est qu'il y a des spécificités aux villes comme il y a des spécificités aux territoires ruraux.

Il faudra arbitrer, il faudra savoir vers quoi on mène le projet. C'est complexe par rapport à cela, mais je ne peux vous rejoindre quand vous me parlez du 30 juin. C'est toutes les années le 30 juin, cela fait combien d'années que l'on nous dit : « Le subside de la PFGV, jusqu'au 30 juin, c'est bon ». Et pour l'année prochaine ? Là, vous êtes quand même en contact direct - plus que moi - avec ce qui peut se passer au Gouvernement fédéral, et tout le monde est suspendu à cette épée de Damoclès toutes les années ! Il faut bien que quelqu'un prenne – et en l'occurrence peut-être vous ou ce gouvernement – la responsabilité de savoir si les 18 millions vont peut-être tomber cette année, mais sans savoir ce qu'il en adviendra pour 2013.

Je vous promets de revenir sur le sujet.

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE POUR L'ANNÉE 2012 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les axes stratégiques de la politique touristique pour l'année 2012 ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, moi aussi, je reviendrai tous les ans pour faire avec vous l'évaluation des actes stratégiques de la politique touristique.

La saison touristique 2012 a donc démarré il y a plus d'un mois, la météo clémente de ces derniers jours peut me faire espérer un lancement anticipé de Mouscron à Arlon, les opérateurs touristiques accueillent déjà leurs premiers visiteurs.

Ils espèrent, bien entendu, faire mieux que l'année précédente tout en gardant un œil sur les prévisions météo.